

Sujet : [liste.dsii-pole-a] [liste.dsii] Flash infos | Nouvelle licence antivirus Kaspersky 2022-2023 (Ecoles) | 2022-2023 - 017

De : DSII <Ce.Dsii@ac-rennes.fr>

Date : 13/09/2022, 09:56

Pour : "liste.ecoles-publiques" <liste.ecoles-publiques@ac-rennes.fr>, "liste.dsii-responsables-d" <liste.dsii-responsables-d@ac-rennes.fr>

Copie à : Coston Philippe <Philippe.Coston@ac-rennes.fr>, Frouin Arnault <Arnault.Frouin@ac-rennes.fr>, Perennou Patrick <Patrick.Perennou@ac-rennes.fr>, Rault Lionel <Lionel.Rault@ac-rennes.fr>



FLASH INFOS SSI

Urgences et actualités sécurité des systèmes d'information

Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation [DSII]

2022-2023 - n° 017 - mardi 13 septembre

- Catégorie : Sécurité des systèmes d'information
 - Objet : Nouvelle licence antivirus Kaspersky 2022-2023 - Ecoles
-

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'Éducation nationale fournit une solution antivirus Kaspersky pour les écoles publiques. La licence actuelle arrivera à échéance début octobre 2022.

Pour les écoles publiques, la récupération de la nouvelle licence est à faire par la directrice ou le directeur d'école sur l'espace SSI (ENT Toutatice) en suivant le lien : <https://www.toutatice.fr/portail/share/Je2dPV>

Pour accéder à l'espace réservé des directeurs d'école, parcourez le menu de gauche, choisissez « Antivirus » puis « Licence pour les directeurs d'école [n° de département] »

La nouvelle licence peut être installée avant l'échéance. Elle apparaîtra avec les termes : « clé complémentaire » et sera prise en compte automatiquement à la date d'échéance.

Dans le cas où le matériel informatique de votre école est administré par la collectivité, les équipes informatiques de proximité des DSDEN lui transmettront directement la licence.

Il vous est rappelé que cette licence est à utiliser exclusivement pour protéger les ordinateurs de l'école. Elle ne peut pas être diffusée à d'autres tiers.

Cordialement,

Olivier ADAM
Responsable de la sécurité des systèmes d'Information

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Formulaire en ligne : <https://assistance.ac-rennes.fr>
-